

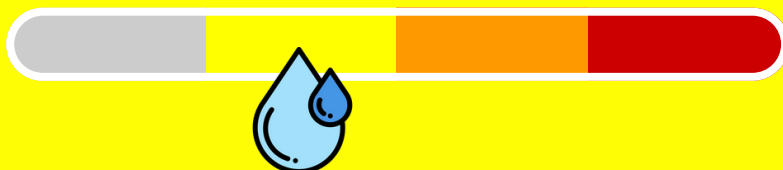


PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

ALERTE SÉCHERESSE



USAGES INTERDITS

PARTICULIERS

COLLECTIVITÉS

PROFESSIONNELS

AGRICULTEURS

Conception : DDT49 - Septembre 2025 / Images : Flaticon.com



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mtect.fr/506

   @Prefet49

Soyons
écocitoyens
**Préservez
la ressource
en eau !**



ALERTE SÉCHERESSE



PARTICULIERS

USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins
potagers entre 11h et 18h



Lavage des véhicules
à titre privé à domicile



Arrosage des espaces
arborés et massifs
de fleurs entre 8h et 20h



Nettoyage des surfaces
imperméabilisées : façades,
toitures ...
(sauf si intervention de professionnels,
collectivités et sous conditions)



Arrosage des pelouses



Remplissage et vidange
des piscines (de plus de 1m³, sauf
remise à niveau et premier remplissage
sous conditions)

Conception : DDT49 - Septembre 2025 / Images : FlatIcon.com

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mtect.fr/506

@Prefet49

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !



ALERTE SÉCHERESSE



COLLECTIVITÉS

RESTRICTIONS EN VIGUEUR

 Auto-limitation

 Interdiction



Arrosage des espaces
arborés et massifs
de fleurs entre 8h et 20h



Nettoyage des trottoirs
et voiries
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Arrosage des pelouses
(sauf terrain de sport entre 20h
et 8h)



Remplissage et vidange
des piscines à usage
collectif



Alimentation des
fontaines publiques et
privées d'ornement si
circuit ouvert



Manœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés (sauf sous
certaines conditions)

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mtect.fr/506

   @Prefet49

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !



ALERTE SÉCHERESSE



PROFESSIONNELS

USAGES INTERDITS



Arrosage des pelouses



Arrosage des terrains de sport et d'activités équestres entre 8h et 20h



Arrosage des golfs entre 8h et 20h



Stations de lavage des véhicules (sauf pistes haute-pression ou à 70% d'eau recyclée ou portique en mode éco)



Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs entre 8h - 20h



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels, collectivités et sous conditions)

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mTECT.fr/506



@Prefet49

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !



ALERTE SÉCHERESSE



AGRICULTEURS

RESTRICTIONS EN VIGUEUR

 Auto-limitation

 Interdiction



Irrigation par aspersion
des grandes cultures,
prairies, vergers
entre 9h - 19h



Arrosage en arboriculture
(si techniques économes)
Hors techniques économes :
interdit de 9h à 19h



Arrosage en horticulture
et pépinière (si techniques
économes).
Hors techniques économes :
interdit de 14h à 20h



Nettoyage voiries, façades
toitures et autres surfaces
imperméabilisées
(sauf si intervention de professionnels,
collectivités et sous conditions)



Arrosage en maraîchage
(semences potagères, plants
maraîchers, petits fruits)



Manœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés (sauf sous
certaines conditions)

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mtect.fr/506

   @Prefet49

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !